



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 09 octobre 2024

Date de convocation : 03 octobre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle de l'toile de Wallincourt-Selvigny, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/87 portant désignation des représentants de la CA2C au Comité de programmation LEADER du Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis

Membres présents (52 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DAUCHET Martine, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, LAUDE Pierre, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, HERBET Marie-Françoise, LESNE-SETIAUX Monique, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, RICHEZ Jean-Pierre, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membre excusé (1) : NOIRMAIN Augustine

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, RIQUET Alain, PLET Bernard, GOURAUD Francis

Membres ayant donné procuration (14) : WAXIN Vincent à PORTIER Carole, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, BALÉDENT Matthieu à TRIOUX COURBET Sandrine, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, DOYER Claude à HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane à BONIFACE Didier, THUILLEZ Martine à MATON Audrey, GOETGHELUCK Alain à OLIVIER Jacques, PELLETIER Gilles à BACCOUT Fabrice, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, MANESSE Joëlle à DAVOINE Matthieu, DUBUIS Bernadette à DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Pascal à DEFAUX Maurice, RICHARD Jérémy à LEONARD Julien

Secrétaire de séance : LEONARD Julien

Délibération 2024/87 portant désignation des représentants de la CA2C au Comité de programmation LEADER du Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Cambrésis

Le Pays du Cambrésis, a déposé une nouvelle candidature à la Région pour la programmation européenne LEADER 2023-2027, grâce à l'ensemble des acteurs du territoire (EPCI, Région, Département, chambres consulaires, associations, etc.).

La Région, lors de sa commission permanente du 30 novembre 2023, a validé la candidature du Cambrésis.

S'agissant de la stratégie, une priorité ciblée est ressortie : « Déployer ses savoir-faire pour un territoire résilient » qui se décline en quatre objectifs stratégiques :

1. Assurer une offre de produits et de services génératrice d'emplois non délocalisables ;
2. Encourager une consommation plus locale et durable ;
3. Renforcer l'appropriation du territoire par ses habitants ;
4. Conforter la mise en réseau et les partenariats.

Le Pays du Cambrésis est ainsi autorisé à mettre en place sa gouvernance locale définie par le terme de « Groupe d'Action Local (GAL) », porté par le Pays, qui se compose de l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, organisé comme suit :

- Comité de programmation ;
- Comité technique ;
- Équipe d'animation.

Pour rappel, la Région Hauts de France, Autorité de Gestion Régionale (AGR), a repris l'instruction du programme sur l'ensemble de la Région.

S'agissant du Comité de programmation, il sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie LEADER et de son évaluation. Il sélectionnera les projets à soutenir en cohérence avec la Stratégie locale de développement. Il se réunira au minimum 3 fois par an. La règle de double quorum reste effective.

La participation assidue des membres du comité de programmation est nécessaire pour le bon fonctionnement du programme.

Le comité de programmation se compose de 22 membres titulaires et 22 membres suppléants. Les membres se répartissent équitablement en deux collèges :

- Un collège public qui se constitue de représentants élus :
 - CAC : 5 titulaires et 5 suppléants,
 - CA2C : 4 titulaires et 4 suppléants,
 - CCPS : 2 titulaires et 2 suppléants,
- Un collège privé qui se constitue de représentants privés :
 - Groupe « entreprises » : 5 titulaires et 5 suppléants,
 - Groupe « associations » : 2 titulaires et 2 suppléants,
 - Groupe « Conseil de développement » : 4 titulaires et 4 suppléants.

Il semble pertinent que chacun des trois EPCI propose des élus représentatifs de la stratégie : économie de proximité, économie circulaire, agriculture et ruralité, tourisme / patrimoine / culture ; mais ce n'est pas strict.

2024/

Pour cette nouvelle programmation LEADER 2023-2027, l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) impose de nouvelles contraintes dans la prise en compte des modalités de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et de prévision les dispositions nécessaires afin d'éviter les éventuelles prises d'intérêt. De plus, chaque suppléant sera lié à un titulaire.

En effet, l'AGR considère qu'un élu d'un EPCI influence (positivement ou négativement) un territoire où il a des attaches électorales. Il y a alors conflit d'intérêts car les choix réalisés se font au détriment de l'égalité et de l'impartialité exigées par l'intérêt public.

Aussi, les élus d'un EPCI (titulaires et suppléants) ne pourront pas voter sur un projet présenté par son propre EPCI.

Pour répondre à cette exigence de l'AGR, le PETR propose de désigner des représentants de l'EPCI, dont une partie sont des élus de communes de l'EPCI qui ne sont pas conseillers communautaires et qui ne siègent pas au comité syndical du Pays afin de poursuivre la dynamique LEADER engagée depuis de nombreuses années.

Pour permettre un bon fonctionnement du programme LEADER, la CA2C pourrait nommer 3 ou 2 élus (suppléants) ni conseiller communautaire de la CA2C ni conseiller syndical du Pays.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée désigne les 4 représentants titulaires et 4 suppléants pour siéger au Comité de programmation LEADER 2023-2027 à savoir :

Titulaires	Suppléants
HENNEQUART Michel	RUELLE Didier (Conseiller municipal d'Avesnes-Les-Aubert)
QUONIOU Henri	LEPRETRE Stéphane (Conseiller municipal de Bévillers)
RIBES-GRUERE Laurence	CAMPIN Françoise (Conseillère municipale du Cateau-Cambrésis)
RICHOMME Liliane	DEPREZ Marie-Josée

Le secrétaire de séance,
Julien LEONARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 16/10/2024
Publication le 17/10/2024

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_87
Objet :	Délibération 2024/87 portant désignation des représentants de la CA2C au Comité de programmation LEADER du Syndicat mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3 - Designation de représentants
Identifiant unique :	059-200030633-20241009-2024_87-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20241009-2024_87-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 87.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241009-2024_87-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	273.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 octobre 2024 à 14h13min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 octobre 2024 à 14h13min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 octobre 2024 à 14h13min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 octobre 2024 à 14h21min12s	Reçu par le MI le 2024-10-16